Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026062-DE

**République Française**
**Département**
**ILLE ET VILAINE**

# Extrait du registre
# Des délibérations de la commune de MOUAZE
# Séance du 17 NOVEMBRE 2026

**Date de la convocation**
10.11.2026

**Date d'affichage**
12.11.2026

**Nombres de membres**
Afférents au Conseil municipal :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, POIRIER RODRIGUEZ Céline, GUERRIER Claire, MASSELOT Katherine, ROSSA PINEL Damien, THEAUDIN Eric, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DÉSÉVÉDAVY Régis, MOTTIN Elmina, VAN AUDENHAEGE Marieke, DEWOLF Matthieu, TROUFFLARD Maud, SANGOUARD Baptiste, GUIGOT Frésia.

Absents excusés : GALLE Jean-François donne pouvoir à GUERRIER Claire, ROETTA Mathieu donne pouvoir à LE POTTIER Arnaud

Secrétaire de séance : LE POTTIER Arnaud

**Vote de la délibération**
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 1

**Délibération n°2026-062 : Intercommunalité : mise à disposition des équipements de Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) dans la ZA des Quatre chemins : validation du procès-verbal**

M. le maire informe les membres du conseil municipal que lors du bureau communautaire du 11 septembre dernier, il a été décidé que les équipements de DECI des zones d'activités seraient transférés aux communes dans le cadre de leur compétence en la matière.

Il a, également, été décidé que ceux-ci seraient transférés en l'état, sans travaux de réparation, de mise en conformité ou de vérification particulière préalables, sauf travaux majeurs.

Il donne lecture du procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements relatif à la Défense Extérieur Contre l'Incendie suite à la création d'une Zone d'Activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 18 voix pour et 1 abstention (M. ROSSA PINEL) :

- De valider la mise à disposition des équipements relatifs à la DECI situés dans la zone d'activité des 4 chemins à la commune de Mouazé ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric BOUGEOT